

accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 01/2013

Pour des rémunérations raisonnables

Le PEV a soutenu l'initiative contre les rémunérations abusives dès la phase de récolte des signatures. Le contre-projet est trop lacunaire et pas suffisamment conséquent.

Le mécontentement du peuple à propos des salaires exagérés des managers est manifeste et légitime. L'initiative contre les rémunérations abusives s'oppose aux rémunérations excessives des conseillers d'administration et des top-managers. Au total, vingt-quatre revendications visent à combler toutes les brèches encore existantes.

En cas de rejet de l'initiative, le contre-projet indirect entre en vigueur. Il contient des revendications similaires, mais va nettement moins loin. Seule l'initiative permet aux actionnaires de pouvoir valider annuellement les salaires de la direc-

tion. Elle interdit notamment la délégation de la direction à une filiale et les rémunérations camouflées sous forme d'honoraires de conseil. Avec le contre-projet, les primes d'entrée et indemnités de départ seraient toujours légales. L'absence de conséquences pénales représente également un manque dans le contre-projet.



Le PEV vote pour des rémunérations raisonnables.

En ce qui concerne l'efficacité de l'initiative et du contre-projet, il vaut mieux ne pas se faire d'illusion. Les deux parient sur le renforcement

des droits des actionnaires afin d'influencer la politique salariale. Mais aussi longtemps que les actionnaires sont indemnisés avec de gros dividendes, ils seront prêts à approuver les salaires exorbitants des managers. Ni l'initiative ni le contre-projet ne peuvent garantir que les salaires vont réellement diminuer.

Le PEV avait proposé au parlement un texte ayant un plus grand impact sur la taxation des bonus: les salaires de plus de 3 millions de francs n'auraient plus pu être déduits par l'entreprise et auraient ainsi été soumis à l'impôt sur les bénéfices. Le parlement a cependant refusé cette taxation des bonus.

Le PEV a été parmi les premiers partis à soutenir l'initiative Minder dès la phase de récolte de signatures. Etant donné que l'espoir d'un contre-projet efficace et strict n'ait pas abouti, ses délégués recommandent avec 91 contre 18 voix d'accepter cette initiative.

EDITO



Les chimères du monde

Après les déclarations de fin du monde et des fumeuses explications de sa non-survenue, il me semble que le monde recherche des chimères pour ne pas avoir à regarder la vérité en face. Les hommes de ce monde se trompent, ils se mentent à eux-mêmes, mais devant cette réalité, ils se cherchent plein d'excuses. Ils ne comprennent même pas le contenu des messages politiques fallacieux et mensongers, la recherche de toute puissance de l'homme sur l'homme. Le seul dieu de ces nations est le pouvoir.

Une certitude demeure, le monde refuse de voir qu'il y a bel et bien un Créateur, une vérité biblique. La fin de ce monde sera telle qu'elle est annoncée dans la Parole. Personne ne saura ni le jour ni l'heure. Mais nous avons cette espérance que nous serons participants au royaume de Dieu. Nous avons ce message à transmettre à notre génération: Jésus est notre Sauveur, Dieu est notre Seigneur et si nous avons la Crainte de l'Eternel, nous serons toujours dans la faveur de Dieu.

Que notre engagement politique soit toujours rempli de sagesse et d'intégrité.

André Künzler, PEV Fribourg

J.A.B.

3000 Berne 7

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

CONSIGNES DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 3 mars :

Arrêté fédéral sur la politique familiale OUI

**Initiative populaire
« contre les rémunérations abusives »** OUI

**Modification de la loi sur
l'aménagement du territoire** OUI

Oui à la loi sur l'aménagement du territoire

Le PEV soutient la loi sur l'aménagement du territoire. Celle-ci maintient que les zones constructibles ne peuvent couvrir au maximum que les besoins des 15 prochaines années.



MAJA INGOLD,
CONSEILLÈRE NATIONALE

La situation de base est claire. En Suisse, un mètre carré de terrain est construit par seconde. Par année, cela correspond à la surface du lac de Thun. Ainsi disparaissent des paysages de manière définitive. Au regard des surfaces habitables croissantes, de l'accroissement de la population et des besoins en mobilité, les craintes de voir la Suisse bétonnée sont justifiées.

Aujourd'hui déjà, les réserves de terrains constructibles n'ont le droit de couvrir que les besoins des 15 prochaines années. Pourtant, malgré la surveillance des cantons et de l'Office fédéral du développement territorial, beaucoup de communes se refusent à appliquer ces mesures. Les zones constructibles surdimensionnées constituent le problème principal de l'aménagement du territoire en Suisse.

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire insiste sur le fait que les zones constructibles doivent être réduites lorsqu'elles dépassent les besoins des 15 années suivantes. Cela constitue en soi une petite sensation. Et le fait que le Parlement ait accepté l'introduction d'une taxe sur la plus-value est presque historique. Cette disposition prévoit que 20% de la plus-value générée par des réaffectations soit prélevé dès que le

terrain est construit ou vendu. Cette taxe amoindrit l'attrait de changements de zones inutiles et surdimensionnées et contribue de plus à financer les dézonages. En effet, les propriétaires terriens, dont les parcelles perdent en valeur en raison du dézonage, doivent être dédommés. A l'avenir, les zones constructibles doivent être définies en fonction de besoins prouvés et l'accessibilité, par exemple par les transports publics, déjà disponible.

Ainsi, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire permet de freiner le mitage. Les zones de repos et agricoles sont préservées. La loi protège les paysages et ainsi le potentiel touristique. Pour ces raisons, les délégués du PEV rassemblés le 1er décembre 2012 à Soleure se sont prononcés en faveur de cette nouvelle loi sur l'aménagement du territoire par un résultat net de 95 voix contre 3.

Interdiction de la prostitution

La conseillère nationale Marianne Streiff (PEV, BE) demande que la Confédération examine la question de l'interdiction de la prostitution et qu'il combatte plus fortement le trafic d'être humain. Elle a déposé un postulat titré « Mettre un terme à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ». La Suède a interdit la prostitution en 1999 et l'expérience est positive.

Intéressé au PEV?

Cours PEV : « Nouveau au PEV – introduction à la politique, organisation et valeurs »

Ouvert à toute personne intéressée au PEV. Jeudi, 28 février 2013, 17h30 à 20h00

à Yverdon, Paroisse réformée.

Inscription et informations:
christian.meyer@evppev.ch

AGENDA

28 février 2013

Cours « Nouveau au PEV » à Yverdon

3 mars 2013

Votations fédérales

23 mars 2013

Assemblée des délégués à Lausanne

MERCI!

Merci de votre soutien

Nous nous permettons de joindre un bulletin de versement destiné à couvrir les frais d'abonnement (CHF 7.– pour une année). Nous vous remercions d'avance de votre paiement. Pour les membres du PEV l'abonnement à accents est inclus dans la cotisation annuelle.

En faveur de la famille

La Confédération et les cantons doivent promouvoir la conciliation entre vie familiale et activité lucrative. Le PEV soutient cet article constitutionnel en faveur de la famille.

MARIANNE STREIFF,
CONSEILLÈRE NATIONALE

La famille est le composant le plus important de notre société et mérite de ce fait plus de considération dans la Constitution qu'elle n'en a aujourd'hui. La proposition de ce nouvel article sur la famille introduit trois nouveautés: 1. La Confédération et les cantons promeuvent la conciliation entre vie familiale et activité lucrative. 2. Les cantons se chargent d'assurer une offre adaptée en matière de structures d'accueil complémentaires. 3. Si les efforts des can-

tons s'avèrent insuffisants, la Confédération définit des principes de promotion. Le projet a été largement adopté par le Parlement fédéral.

Certes, la Confédération soutient déjà la politique familiale avec des instruments très diversifiés. Ce qui manque cependant encore est une mission constitutionnelle pour la promotion de la conciliation entre vie familiale et activité lucrative. L'économie et la politique sont largement d'accord qu'une offre suffisante de structures d'accueil fait partie des infrastructures de base d'une société moderne.

Une critique concerne le fait que certaines formes de vie et catégories de la population seraient privilégiées. Cette préoccupation est en partie légitime. Cependant, nous ne pouvons fermer les yeux sur la nécessité de structures d'accueil extra-familiales. Cela est notamment le cas des personnes élevant seules leurs enfants et de celles qui ont besoin de deux salaires pour faire vivre leur famille.

Les délégués du PEV ont clairement accepté ce nouveau texte le 1er décembre à Soleure, avec 82 contre 14 voix.

SECTIONS

Contactez-nous !

Pour en savoir plus sur le Parti Evangélique, adressez-vous à la section de votre canton:

PEV Fribourg

c/o Pellegrini, Les Fermes 46, 1792 Cordast
www.evpev-fr.ch, info@evpev-fr.ch
IBAN: CH03 8090 5000 0007 0650 1

PEV Genève

ch. du Curé-Desclouds 4, 1226 Thônex
www.pev-ge.ch, info@pev-ge.ch
CCP: 10-158491-8
IBAN: CH34 0900 0000 1015 8491 8

PEV Jura

Case postale 711, 2800 Delémont 1
www.pev-ju.ch, info@pev-ju.ch
IBAN: CH39 0078 9042 5598 6557 2

PEV Jura bernois

Patrick Gsteiger, 2743 Eschert
www.pevjb.ch, info@pevjb.ch
CS Moutier (532), en faveur de 612962-61,
PEV Jura bernois, 2742 Perrefitte

PEV Neuchâtel

Didier RoCHAT (didier.rochat@bluewin.ch)
ou Christian Meyer (romandie@evppev.ch)
CCP: 17-756069-9
IBAN: CH53 0900 0000 1775 6069 9

PEV Vaud

François Bachmann, 1305 Penthalaz
www.pev-vaud.ch, info@pev-vaud.ch
CCP: 17-204366-4
IBAN: CH08 0900 0000 1720 4366 4

PEV Suisse

Christian Meyer, Coordinateur romand
CP 294, 3000 Berne 7, 021 653 39 75
evppev.ch, christian.meyer@evppev.ch
CCP: 80-38232-2
IBAN: CH72 0900 0000 8003 8232 2

Devenez membre du Parti Evangélique!

En tant que sympathisant du PEV, vous recevez son bulletin d'information « accents ». Voulez-vous devenir membre ? Vous trouvez de plus amples informations sous www.evppev.ch/membre.

IMPRESSUM

accents: bulletin d'information
du Parti Evangélique Suisse (PEV)
10^{ème} année, numéro 1, janvier 2013

Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.- /an.

Editeur: Parti Evangélique Suisse (PEV)
Case postale 294, Nâgeligasse 9, 3000 Berne 7

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements: Parti Evangélique Suisse (PEV)

Christian Meyer, Coordinateur romand
christian.meyer@evppev.ch, Tél. 021 653 39 75
Case postale 294, 3000 Berne 7, Tél. 031 351 71 71
info@evppev.ch / www.evppev.ch / CCP 80-38232-2

PEV VAUD

Visibles... et engagés !

La section vaudoise du PEV est active sur plusieurs fronts – et se réjouit d'accueillir l'assemblée des délégués du PEV Suisse le 23 mars à Lausanne.

FRANÇOIS BACHMANN,
PRÉSIDENT PEV VD

Pour le PEV Vaud, l'année 2013 débute en fanfare avec l'assemblée générale du PEV Suisse le 23 mars, au Palais Rumine à Lausanne ! C'est un fruit du travail constant fait par des sections dans presque tous les cantons romands et des membres actifs et visibles. Venez fêter et soyez les bienvenus dans la vénérable salle du Grand Conseil vaudois !

Notre visibilité a poussé un journaliste de « 20 minutes » à m'appeler cet hiver lorsque l'Eglise évangélique réformée vaudoise décida de proposer une bénédiction du PACS; la

Venez à Lausanne !

Participez à l'assemblée des délégués du PEV Suisse le 23 mars 2013 au Palais Rumine à Lausanne (19h15). Vous êtes cordialement invités. Informations et inscriptions sous www.evppev.ch/ad.

plupart des médias furent surpris par cette précipitation. Mon interlocutrice, non pratiquante, estima d'ailleurs que la position du PEV était bien plus cohérente avec les valeurs chrétiennes !

Les relations avec les autres partis vaudois sont au beau fixe: nous avons ainsi été invités à participer au comité cantonal en faveur de la loi sur l'aménagement du territoire (votation du 3 mars).

Finalement, la collecte de signatures pour « notre » initiative vit nos membres braver le froid et arpenter les marchés à Lausanne, Nyon, Vevey et Yverdon afin d'y interpellier nos concitoyens. Beaucoup de passants ne s'attendaient pas à ce que le PEV ait des propositions concrètes pour le financement de l'AVS et la fiscalité successorale ! Le débat sur l'initiative nous permettra de mieux faire connaître nos valeurs et nos positions – qui sait, peut-être qu'après 10 ans d'existence en Romandie, certains journalistes de la RTS cesseront dès lors de nous appeler « Parti évangéliste » ?

PEV FRIBOURG

Prise de position

Le PEV FR se positionne en matière de pédagogie et se prononce sur différents projets de consultation.

Le PEV Fribourg a pris position sur trois projets de consultation :

Nous soutenons la direction proposée par le projet de révision de la loi sur l'Université. L'autonomie des universités en est renforcée, et les structures existantes modernisées et les procédés décisionnels simplifiés.

Nous soutenons également l'axe du projet concernant la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, malgré les surcoûts générés. Ce projet doit permettre de réunir les quat-

re hautes écoles en une seule personne juridique possédant une structure de direction et administrative unique.

En ce qui concerne le concept cantonal de pédagogie spécialisée, nous estimons qu'il doit être remanié. Certes, il encourage l'harmonisation des systèmes pédagogiques suisses, mais n'offre aux écoles que peu d'autonomie et de personnel. De plus, l'individualité de l'enfant n'est que peu prise en compte.

JURA BERNOIS



Une année de présidence au législatif

Elu en novembre 2010 à Moutier pour le compte du nouveau « Groupe Interface », Manuel Gsteiger a présidé le Conseil de Ville prévôtois dès sa deuxième année de fonction. Accents fait le point sur cette année présidentielle :

« Cette année 2012 est à marquer d'une pierre blanche dans mes toutes récentes expériences politiques. La présidence d'un législatif permet d'entrer très concrètement dans l'organisation communale. Elle permet en outre des rencontres passionnantes de personnes, d'organisations et d'entreprises actives dans la vie publique d'une cité. Lors des séances plénières, il y a lieu de veiller à la sérénité des débats tout en garantissant une bonne circulation des informations. La fonction demande un travail de fond de conciliation et d'unité des groupes parlementaires. C'est aussi en ce sens que j'ai vécu cette année en liant des amitiés sincères entre les membres du Bureau du Conseil de Ville et avec les autres membres du législatif. La fonction exige une certaine réserve, certes ! Elle n'empêche cependant pas de vivre ses convictions et de les défendre. Il est même de la responsabilité du président du législatif d'agir en toute transparence, de l'exiger de tous les partenaires d'affaires publiques, et de veiller à une bonne information du public. Cette année a été une belle expérience de vie, je remercie tous ceux qui m'ont soutenu et encouragé. »

Manuel Gsteiger, conseiller de ville à Moutier

Juerg Loeffel

Juerg Loeffel, conseiller municipal à Cartigny et membre du comité du PEV Genève, nous parle de son mandat.

«Je suis arrivé à Cartigny fin 2000. Comme je m'intéresse à la politique depuis l'enfance, m'engager au plan communal était logique. Dans ce village d'un peu plus de 800 habitants, il est de plus en plus difficile de trouver des candidats. Lors des élections au printemps 2011, les 2 associations villageoises ont présenté une seule liste pour les 13 sièges à pourvoir au conseil municipal. J'ai été élu en 6ème position.

Chaque mois, le conseil municipal se réunit en séance plénière, à quoi s'ajoute mon mandat au sein de 3 commissions qui se réunissent environ 3-4 fois par année: Finances, Routes et Culture, loisirs et sports.

Le conseil municipal représente la population du village: un conseiller n'a pas besoin d'avoir des compétences particulières, si ce n'est de s'intéresser à ce qui se passe dans le village et d'être prêt à investir un peu de son temps. Les intérêts et compétences de chacun sont plus importants lors de la composition des commissions.

Avec deux ados à la maison qui demandent de l'attention, il n'est pas toujours évident de sortir le soir pour ces réunions, surtout pour les réunions de commission qui commencent souvent à 19h ou 19h30.

En tant que directeur financier d'une PME, je connais bien les règles de la finance et de la comptabilité, mais ai dû apprendre qu'une commune obéit à une autre logique financière et applique une comptabilité différente. Je dois accepter de ne pas pouvoir avoir les mêmes exigences qu'au sein de mon entreprise.

Depuis la création de la section genevoise du PEV peu avant les élections nationales de 2007, je suis membre du comité et cherche à apporter ma longue expérience en tant que membre du PEV. Pour 2013 je souhaite que nous puissions trouver 2-3 nouveaux membres pour le comité cantonal qui seront prêts à prendre le relais à moyen terme.»



Juerg Loeffel

Un premier élu pour le PEV JU

Le PEV Jura fête son premier mandat et soutient des associations caritatives régionales.

Suite aux élections communales jurassiennes, nous avons pu nous réjouir de la brillante élection de Silvio Mittempergher à l'exécutif de Châtillon. Quelle meilleure occasion y a-t-il de faire son apprentissage dans le domaine public et politique que dans celui des activités d'une administration communale? Il est à souhaiter que cette première présence officielle de notre parti dans le paysage politique jurassien nous donne une visibilité vis-à-vis des médias et des citoyen(ne)s.

Un sujet que le comité a particulièrement à cœur est celui de soutenir, par un don financier, des associations régionales de bénévoles qui œuvrent dans le domaine social et caritatif (chaque année une autre association). L'idée est d'encourager ces travailleurs/travailleuses de l'ombre qui font un précieux travail envers les personnes en difficulté. Nous sommes bien conscients que devant les défis énormes qui submergent ces associations, notre modeste contribution financière paraît bien faible, mais nous espérons que cela puisse donner courage, force et motivation aux bénéficiaires. Et puis, ne dit-on pas que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières? Pour notre première action, ce sont les Cartons du cœur qui ont eu la faveur du comité.



Silvio Mittempergher

L'INITIATIVE DU PEV

La réforme de la fiscalité successorale va aboutir



L'initiative « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » est sur le point d'aboutir. Plus de 120'000 signatures ont été récoltées. Elles sont actuellement en cours de validation et seront remises le 15 février à la chancellerie fédérale.

(nh). Le PEV, le PS et les syndicats ont récolté plus de 120'000 signatures, actuellement en cours de validation dans les communes. « La population suisse aura ainsi la possibilité de s'exprimer sur une fiscalité successorale modérée et juste », constate Heiner Studer, président du PEV.

L'initiative sera déposée le 15 février 2013 auprès de la Chancellerie fédérale (dépôt des signatures à 10h sur la terrasse du Palais fédéral, suivi

d'un apéro à l'Hôtel Kreuz). Toutes les personnes intéressées sont aujourd'hui déjà cordialement invitées à y participer. Le projet est porté par le PEV, le PS, l'USS ainsi que les Verts et est soutenue par ChristNet et le PCS.

L'initiative du PEV veut remplacer les impôts cantonaux sur les successions par un impôt fédéral sur les successions dépassant les 2 millions et dont uniquement le montant dé-

passant les 2 millions serait imposé. Pour les entreprises, des réductions notables sont prévues, permettant le maintien des postes de travail. Les parts revenant au conjoint ou à une institution d'utilité publique sont exonérées. Le taux d'imposition de 20% est concurrentiel au niveau international. Dans l'ensemble, l'initiative est ainsi une proposition équilibrée et l'impôt successoral un des impôts les plus justes.